



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE D'AIGUES-VIVES

OUVERTURE EXCEPTIONNELLE DE DEBIT DE BOISSONS

1- DEMANDE

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e),
à Aigues-Vives (Gard) ai l'honneur, de vous prier de bien vouloir m'autoriser à

- tenir mon établissement ouvert ¹
le..... jusqu'à.....heures.....
le..... à l'occasion de
le..... dénomination de l'établissement concerné.....
- ouvrir un débit de boissons exceptionnel et temporaire de boissons ¹
le..... à².....
le..... jusqu'à.....heures.....
le..... à l'occasion de

Veillez agréer, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Fait à Aigues-Vives, le.....
Signature du demandeur

2- AUTORISATION

Le Maire de la Commune d'Aigues-Vives (Gard)

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics,

Autorise M.....

- tenir mon établissement ouvert ¹
le..... jusqu'à.....heures.....
le..... à l'occasion de
le..... dénomination de l'établissement concerné.....
- ouvrir un débit de boissons exceptionnel et temporaire de boissons ¹
le..... à².....
le..... jusqu'à.....heures.....
le..... à l'occasion de

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la Gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait en Mairie d'Aigues-Vives, le.....

Le Maire,
Jacky REY.

Rappel: Les boissons autorisées sont celles énumérées à l'article 1, 2 premiers groupes du code des débits de boissons; boissons sans alcool d'une part, bière, cidre, vin d'autre part, à l'exclusion de toutes les autres boissons alcoolisées (exemple : pastis, whisky...).

¹ Rayer la mention inutile

² Préciser le lieu envisagé de l'ouverture de débit